



Rencontre interdépartementale
DE TIR à l'ARC
SPORT ADAPTE



Rencontre Interdépartementale de Tir à l'Arc Sport Adapté

Le 22 Décembre 2018

salle des Béllians rue Ginsheim-Gustavsburg à Bouguenais

(derrière le Piano'cktail)





Rencontre interdépartementale DE TIR à l'ARC SPORT ADAPTE



1. PRESENTATION DU LIEU D'ACCUEIL

La salle des Bélians est une salle Multisport appartenant et gérée par la Ville de BOUGUENAIS. Elle peut accueillir un championnat départemental de tir à l'arc. Cette salle y possède tout un ensemble de ciblisme conforme aux réglementations fédérales FFTA, FFSA. Cette salle permet de recevoir un nombre important de compétiteurs (100) et leurs accompagnateurs.



2. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Élan Sport Adapté, association sportive créée il y a plus de trente ans, conserve le même but : Contribuer à l'épanouissement par le sport des personnes souffrant d'un handicap mental.

L'ÉLAN accueille les sportifs issus de la région Nantaise à partir de 15 ans.

L'encadrement y est assuré par des bénévoles.

Onze sports y sont pratiqués à raison de 2 heures par semaine.

L'association accueille aujourd'hui près de 250 sportifs répartis dans quinze sections dont quatre de tir à l'arc.

Notre section de Bouguenais organise cette saison 2018-2019 cette rencontre interdépartementale avec le club des Archers de Bouguenais.



Rencontre interdépartementale DE TIR à l'ARC SPORT ADAPTE



3. PROGRAMME PREVISIONNEL

La salle sera ouverte à la compétition de 13H30 à 18H30. Le nombre restreint de tireurs, autorise à organiser les tirs en une seule vague A B. De ce fait chaque manche se déroulera en cinquante minutes environ.

ATTENTION !!!

Les chaussures dédiées à la salle devront être chaussées sur site. Des vestiaires seront à disposition.

Horaires :

Ouverture du Greffe : 14h

Inspection du matériel : 14h30

Echauffement sur Blason : 14h45

Début des Tirs : 15h10

Résultats : Vers 18h



Rencontre interdépartementale DE TIR à l'ARC SPORT ADAPTE

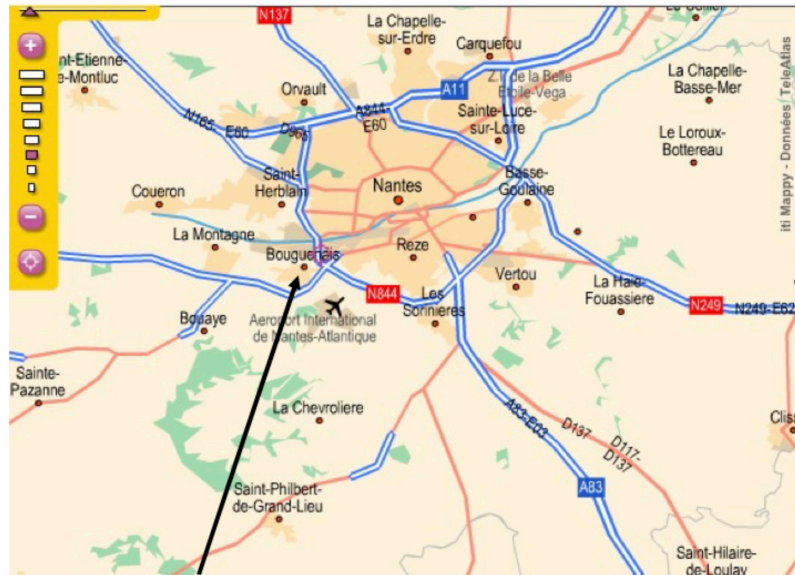


4. INFORMATIONS GENERALES

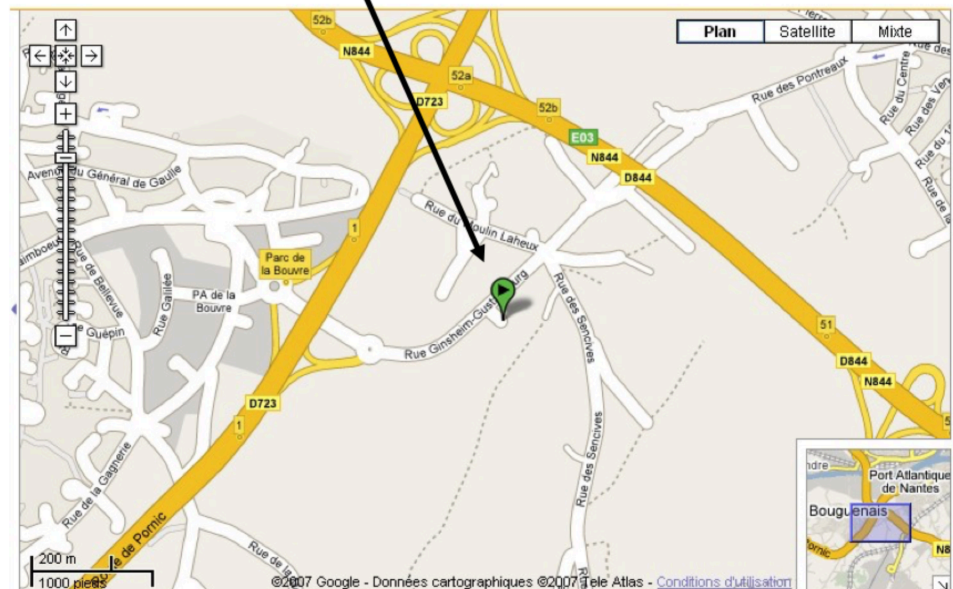
4.1. LIEU DE LA MANIFESTATION

**La compétition se déroulera à la salle des Bélians
rue Ginsheim-Gustavsburg
44340 - Bouguenais**

Rencontre interdépartementale DE TIR à l'ARC SPORT ADAPTE



Salle des Bélians se situe à côté du Piano C'ktail
Rue Ginshem-Gustavsburg
44340 BOUGUENAIS



Prendre la sortie **Bouguenais (52a)** ; puis Bouguenais ; au rond point du « Parc de la Bouvre », prendre la direction Rezé-Nantes (vous passez au-dessus de la route de Pornic) ; au rond point de Jardiland, prendre en face (vous apercevez le Piano C'ktail) ; puis tourner à droite, la salle des Bélians se situe au fond du parking.



Rencontre interdépartementale DE TIR à l'ARC SPORT ADAPTE



4.2. FRAIS D'INSCRIPTION

Frais d'inscription : 5 €

4.3. RESTAURATION / BUVETTE

Un coin buvette café, jus de fruit, eau sera ouvert durant la compétition.

4.4. INSCRIPTIONS

La fiche d'engagement complétée est à retourner avant le **01 Décembre 2018**

à:

ELAN Sport Adapté

16 Bd Auguste Peneau

44300 NANTES

Ou bien par courriel : elan.sportadapte44@9business.fr

De même, le jour de la compétition, les encadrants devront être en possession du dossier médical des sportifs engagés et des licences (avec photo).

4.5. CONTACTS ET NUMEROS UTILES

Référent club pour la compétition : Gérard BEAUGÉ : 06 60 07 94 34

Et Pierre RIHOUAY : 06 13 14 23 39

Président de l'ELAN Sport Adapté: Claude STEFANI : 06 38 84 43 00

Le nombre MAXIMUM de compétiteurs est de : 108

L'ordre d'arrivée des dossiers d'inscription est le critère de sélection.



Rencontre interdépartementale DE TIR à l'ARC SPORT ADAPTE



1. Extrait du REGLEMENT FFSA APPLICABLE JUSQU'AU 31/08/2021

Article 1 : Le tir à l'arc (en salle) FFSA en compétition officielle

A. Classification des archers

La structuration de la pratique compétitive au sein de notre fédération vient de changer en ce début de saison 2017/18, avec une catégorisation, non plus par division (1, 2, 3), qui sont devenues au fil du temps, des niveaux de performance ne tenant plus compte des capacités intrinsèques des sportifs, mais par classes (AB BC CD) intégrées après une évaluation dans quatre domaines (autonomie, communication, socialisation et motricité).

Ce processus de classification des sportifs est transversal à toutes les disciplines sportives et positionne chaque sportif dans une classe AB, BC ou CD, en fonction de ses pouvoirs d'action.

Les règlements sportifs de chaque discipline sont, du coup, aussi modifiés, afin de prendre en compte cette nouvelle classification. Vous trouverez ci-après ceux du tir à l'arc.

Note : La CSN tir à l'arc et la DTN se réservent la possibilité de modifier certains articles de ces règlements sportifs à l'issue d'une saison pour permettre une pratique adaptée aux réalités rencontrées sur le terrain.

B. Les catégories de classement et d'âges officielles

Les archers seront inscrits dans les trois classes AB - BC - CD en fonction des résultats obtenus à l'issue des questionnaires de classification. Ils sont inscrits également en fonction de :

- leur sexe (masculin et féminin)
- leur catégorie d'âge. Les tableaux ci-dessous sont à retenir pour la durée de validité de ce règlement :

CAT. SAJ	CATEGORIES OUVERTES AUX CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX	
	Moins de 12 ans (10 - 11)	Moins de 14 ans (12 - 13)
Période de référence	Né(e) en	Né(e) en
2018 - 2019	2006 - 2007	2004 - 2005
2019 - 2020	2007 - 2008	2005 - 2006
2020 - 2021	2008 - 2009	2006 - 2007

CAT. SAJ	CATEGORIES OUVERTES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE				
	Moins de 16 ans (14-15)*	Moins de 18 ans (16-17)	Moins de 21 ans* (18-19-20)	18 et + et - de 50 ans	Moins de 16 ans (14-15)*
CAT. CF TC	Jeune *	Jeune	Senior	Senior	Vétéran
Période de référence	Né(e) en	Né(e) en	Né(e) en	Né(e) en	Né(e) en
2018 - 2019	2002 - 2003	2000 - 2001	1997 à 2000	1969 - 2000	1968 & avant
2019 - 2020	2003 - 2004	2001 - 2002	1998 à 2001	1970 - 2001	1969 & avant
2020 - 2021	2004 - 2005	2002 - 2003	1999 à 2002	1971 - 2002	1970 & avant

***IMPORTANT :** Pour les championnats de France, le simple sur-classement de moins de 16 à moins de 18 est autorisé à condition de réaliser les minimas du sur-classement concerné.



Rencontre interdépartementale DE TIR à l'ARC SPORT ADAPTE



Du type d'arc utilisé (arc nu (bare Bow), arc « classique » ou olympique, arc à poulies (ou compound) - cf.p.12
S'agissant des jeunes, un effort sera réalisé en faveur de ce public pendant cette Paralympiade.
Une information sera éditée et diffusée en temps voulu pour informer sur cette action.

C. Distance et blasons

Cibles et distance de tir : selon la catégorie, la classe et le type d'arc utilisé (nu, « classique » ou à poulies)

1 – Niveau 1 – Championnat de France

TIR A 18 METRES	- 16 à 50 ans et + Arc Classique - Olympique	- 16 à 50 ans et + Arc Nu - Bare Bow	Moins de 16 à 50 et + Arc à Poulies (Compound)
AB	80 cm 10 zones Tir de Qualification Pas de matchs	80 cm 10 zones Tir de Qualification Pas de matchs	
BC	60 cm 10 zones Tir de Qualification & Finales	60 cm 10 zones Tir de Qualification & finales	Tri spot 60 cm Tir de Qualification & Finales
CD	40 cm 10 zones Tir de Qualification & Finales	40 cm 10 zones Tir de Qualification & Finales	Tri spot 40 cm Tir de Qualification & Finales

2 – Niveau 2 - Catégories ouvertes jusqu'aux championnats Régionaux

Des rencontres peuvent être régionales et/ou de zones, sans titre national décerné. Elles ne sont pas, par conséquent, qualificatives. Elles sont formatives sous la responsabilité de l'entraîneur. Des récompenses peuvent être décernées pour gratifier les archers.

Nous laissons le libre choix à l'encadrant ou à l'entraîneur de la dimension des blasons à adapter progressivement pour une approche vers la participation aux championnats de France.

Exemple :

	- 12 et- 14 Arc Classique Arc Nu Bare Bow	-16 à 50 ans et + Arc Classique Arc Nu Bare Bow	- 16 à 50 ans et + Arc Nu Bare Bow	- 16 à 50 et + Arc à Poulies (Compound)
AB Tir à 15 ou 18 m	122 cm 10 zones Puis 80 cm 10 zones résultats Tir de Qualification	122 cm 10 zones Puis 80 cm 10 zones résultats Tir de Qualification	122 cm 10 zones Puis 80 cm 10 zones résultats Tir de Qualification	
BC Tir à 18 m	80 cm 10 zones Puis 60cm 10 zones résultats Tir de Qualification	80 cm 10 zones Puis 60cm 10 zones résultats Tir de Qualification	80 cm 10 zones Puis 60cm 10 zones résultats Tir de Qualification	Tri spot 60 cm résultats Tir de Qualification
CD Tir à 18 m	60 cm 10 zones Puis 40 cm 10 zones résultats Tir de Qualification	60 cm 10 zones Puis 40 cm 10 zones résultats Tir de Qualification	60 cm 10 zones Puis 40 cm 10 zones résultats Tir de Qualification	Tri spot 40 cm résultats Tir de Qualification

D. Catégories – Classements – Nombre de places ouvertes pour les Championnats de France

Pour une organisation de qualité, le plus grand respect et permettre le meilleur accueil pour les sportifs, lors des Championnats de France, il est établi un nombre de places ouvertes par catégorie

Il a été fixé un nombre d'engagements maximal, à 256 archers, répartis sur deux départs de 128 archers. Pour la saison 2018/19, les qualifiables par catégories ouvertes dans les 3 classes se montent à 88 archers engagés en AB, 88 archers engagés en BC et 80 archers engagés en CD. Ces quotas pourront évoluer dans le temps au fur et à mesure des saisons et seront fixés à l'issue de chaque championnat par la Commission Sportive Nationale de tir à l'arc.

Le détail de ces quotas pour les 256 engagements d'un championnat figure en annexe 1 page 15.

E. Epreuves par classes

CLASSE	NOMBRE DE FLECHES		TYPE DE CONCOURS	MINIMAS D'ENTREE*
	QUALIFICATIONS	MATCHS PHASES FINALES	EN PHASE FINALE	
AB	2 x (10 x 3) Flèches avec entre 10 & 20' de pause			Arc Nu 300 / 600
	entre les 2 séries soit 60 flèches au total	Pas de tir de classement Le Tir de Qualification vaut tir de classement	Les podiums sont établis selon les résultats du tir de qualification	Arc Classique 330 / 600 / /
BC	2 x (10 x 3) Flèches avec entre 10 & 20' de pause	Finale sur 4 volées avec une volée d'essai pour réglage		Arc Nu 300 / 600
	entre les 2 séries soit 60 flèches au total	soit 12 flèches au plus Départage au nombre de 10+, 10, 9, 8, si ex-aequo	Pour les 8 ou 4 premiers plus 1 du TQ – Classement sur le score réalisé sur les 4 volées du tir de barrage au nombre de points	Arc Classique 330 / 600 Arc à poulies 360 / 600
CD	2 x (10 x 3) Flèches avec entre 10 & 20' de pause	Finale sur 4 volées avec une volée d'essai pour réglage		Arc Nu 300 / 600
	entre les 2 séries soit 60 flèches au total	soit 12 flèches au plus Départage au nombre de 10+, 10, 9, 8, si ex-aequo	Pour les 8 ou 4 premiers plus 1 du TQ – Classement sur le score réalisé sur les 4 volées du tir de barrage au nombre de points	Arc Classique 330 / 600 Arc à poulies 390 / 600

Pour les rencontres qualificatives organisées à l'échelon départemental, de zone, de région ou interrégional, si un titre de champion local est décerné, les tirs de classement doivent suivre le tir de qualification.

Pour les rencontres départementales, de zone ou régionales, organisées pour permettre aux archers de tenter de se qualifier aux Championnats de France, le tir de qualification de 2 x 10 volées peut suffire, à condition que :

1. la rencontre soit officiellement déclarée et enregistrée au programme sportif FFSA de la saison,
2. la rencontre soit arbitrée par un arbitre officiel et se déroule dans des conditions réglementaires,
3. les résultats, visés et signés par l'arbitre de la rencontre.
4. validés par le CDSA ou la Ligue concerné, parviennent par mail dans les 7 jours à la Commission Sportive Nationale de Tir à l'Arc (Cf. coordonnées en annexe p. 28),

Ces 4 conditions sont valables pour toutes les rencontres officielles.



Rencontre interdépartementale DE TIR à l'ARC SPORT ADAPTE



Article 2 : Déroulement de la compétition en salle

A. Tir de qualification

Épreuves de qualification – Valable pour les 3 classes AB-BC-CD

1 - Principe

Chaque archer tire 2 séries de 10 volées de 3 flèches soit 60 flèches au total. À l'issue de cette épreuve un classement général est effectué.

2 - Temps de tir

Chaque archer dispose de 2 minutes par volée. Le feu orange apparaît pour signaler les 30 dernières secondes.

3 - En cas d'égalité

Au classement général, les égalités sont résolues en comptant le plus grand nombre de flèches marquant des points, puis le plus grand nombre de flèches valant 10, puis 9. Si l'égalité subsiste, l'on procède à un tir de barrage qui consiste en 1 seule flèche au plus près du centre. Si l'arbitre est dans l'incapacité de déterminer la flèche la plus près du centre, on procédera au tir d'une deuxième flèche de barrage au plus près du centre et ainsi de suite jusqu'à résolution de l'égalité.

Le barrage se fera en tir simultané : les deux archers tirent leur flèche dans le temps imparti de 40 secondes.

4 - Incidents de tir

En cas d'incident matériel, le temps de rattrapage est fixé à 40 secondes par flèche.

B. Phases finales – BC et CD

Les phases finales sont programmées seulement pour les classes BC et CD de la FFSA, en arc classique, arc Bar Bow (arc nu) et arc poulies. Selon les catégories d'âges ouvertes pour les finales lors des championnats de France. .
Moins de 18 et moins de 16 (surclassés) [jeunes] – plus de 18 à 50 [senior] – 50 et plus [vétérain].

Les phases finales se déroulent en match de 4 volées.

1 - Pour les qualifications

Les tirs de qualification ne sont accessibles en 1/4 de finale, si 9 archers minimum dans la catégorie sinon 1/2 finale.
Les tirs de qualification ne sont accessibles en 1/2 finale si 5 archers minimum dans la catégorie, si non classement direct.

2 - Cas d'égalité après chaque match

Les égalités sont résolues en comptant le plus grand nombre de flèches marquant des points, puis le plus grand nombre de flèches valant 10, puis 9. Si l'égalité subsiste, on procède à un tir de barrage qui consiste en 1 seule flèche au plus près du centre. Si l'arbitre est dans l'incapacité de déterminer la flèche la plus près du centre, on procédera au tir d'une deuxième flèche de barrage au plus près du centre et ainsi de suite jusqu'à résolution de l'égalité.

Le barrage se fera en tir simultané : les deux archers tirent leur flèche dans le temps imparti de 40 secondes



Rencontre interdépartementale DE TIR à l'ARC SPORT ADAPTE



C. Le classement

Les compétitions de tir à l'arc FFSA sont proposées en épreuves masculines et féminines. Un classement par sexe, par classe, par armes et catégories d'âges sera établi, même s'il n'y a qu'un seul participant.

D. Le règlement de tir

1 - Généralités

Chaque compétiteur doit tirer ses flèches par volée de 3 flèches. Le temps maximal autorisé pour une volée de 3 flèches est de 2 minutes. Tout archer tirant une flèche avant ou après les signaux délimitant le temps de tir perdra le bénéfice de la flèche ayant fait le meilleur score au cours de cette volée.

Toutefois, s'il s'avère nécessaire pour l'archer de changer sa corde ou de procéder à un réglage essentiel de son équipement, les arbitres devront être informés et un temps de 40 secondes par flèches non tirées doit être accordé. S'il y a incident de ce type, l'archer ne doit pas quitter le pas de tir mais se faire remarquer en levant l'arc au-dessus de sa tête.

À l'exception des personnes handicapées physiques, les compétiteurs doivent tirer debout et sans un quelconque soutien, un pied de chaque côté de la ligne de tir.

Une ligne sera tracée 3 m devant la ligne de tir, elle servira à indiquer la distance maximale pour un tir manqué ou une flèche tombée pouvant être considérée comme n'ayant pas été tiré. Toute partie de la flèche se trouvant dans la zone des 3 m doit être considérée comme une flèche non tirée.

Il reste interdit de maintenir le bras d'arc du tireur ou de l'accompagner près du corps (soutien du dos par exemple) pendant la séquence de tir.

Dispositif particulier concernant les trois Classes (AB-BC-CD)

Il est possible pour l'archer présentant des problèmes physiques ne lui permettant pas d'encocher seul sa flèche avant le tir, d'être aidé dans ce geste (encochage et placement sur repose flèche) par un entraîneur (toujours la même personne), qui en informera l'arbitre et le responsable du concours lors de l'inscription et avant le début des tirs.

1 entraîneur pour 4 archers d'un même club est autorisé pendant la compétition à se trouver derrière la ligne d'attente. Il peut donner des conseils pour d'éventuels réglages, mais uniquement lorsque l'archer est au repos.

2 - L'échauffement

1^{er} cas	L'échauffement s'effectue sur le terrain du concours pendant 30 minutes. Toutes les flèches sont tirées sous le contrôle des arbitres. Les volées sont rythmées par les feux ou tout autre signal de remplacement. Le nombre de flèches est limité à 3 en 2 minutes. Arrêt de l'échauffement 15 minutes avant le début de la compétition. Plus de flèches d'essais supplémentaires.
2^{ème} cas	Si la compétition prévoit des phases finales et si celles-ci se déroulent le même jour que l'épreuve de qualification, les archers ont droit à 1 fois 3 flèches d'essai avant le 1er tour uniquement. Il n'y a pas d'autres flèches d'essai pour la suite des phases finales.

Si les phases finales se déroulent le lendemain, veuillez-vous référer au 1er cas énoncé ci-dessus.

Pendant la période d'échauffement, l'entraîneur peut, et cela est valable pour les 3 classes, accompagner l'archer jusqu'aux cibles (1 entraîneur pour 4 archers).

3 - Ordre de tir

Chaque compétiteur est représenté sur le pas de tir par une lettre : A, B, C ou D, ainsi qu'un numéro de dossard qu'il porte au milieu du dos, ou sur son carquois.

Sur chaque pas de tir, il ne peut y avoir au maximum que 4 archers.

S'il n'y a que 2 archers, ils tirent simultanément.

Lorsque 4 compétiteurs tirent deux par deux simultanément, ils tirent chacun sur un blason selon la rotation suivante : AB/CD, CD/AB, AB/CD ...



Rencontre interdépartementale DE TIR à l'ARC SPORT ADAPTE



Pour les blasons 60 cm 10 zones et tri spots 60 (si 2 tri spots) :

- A tire sur le blason de gauche et B sur le blason de droite. C tirera sur le blason de gauche et D sur le blason de droite.
- Si 4 tripots de 60 cm, et 4 archers : à partir de la gauche A tire sur la première colonne, B sur la troisième, C sur la deuxième, D sur la quatrième.

Pour les blasons 40 cm 10 zones et tri spots 60 (si 2 tri spots) :

- A tire sur le blason en haut à gauche et B sur le blason en haut à droite. C tirera sur le blason en bas à gauche et D sur le blason en bas à droite.
- Si 4 tripots de 40 cm, et 4 archers : à partir de la gauche A tire sur la première colonne, B sur la troisième, C sur la deuxième, D sur la quatrième.

Lorsqu'une flèche atteint un autre blason que celui du compétiteur, elle ne doit pas être comptée.

Lorsque des blasons triples sont utilisés, chaque compétiteur tire ses flèches dans n'importe quel ordre, mais une flèche dans chaque zone score.

Si plus d'une flèche se trouve dans la même zone de score, seule la flèche ayant la valeur la plus basse est considérée. La ou les autres flèches seront marquées comme manquées (M).

En règle générale l'ordre de tir doit figurer sur la cible et au pas de tir.

4 - La tenue des archers

Tenue blanche ou tenue de club uniforme. Les bermudas, jeans, chaussures autres que des chaussures de sport sont interdits.

5 - Décompte des points

Après chaque volée et après avoir reposé les arcs, les archers vont aux cibles pour participer au marquage de leurs points et retirer leurs flèches.

Il est interdit de toucher aux flèches et à la cible avant que le marqueur n'ait coché les impacts et relevé les points. Sinon, il n'y aura pas de jugement possible par l'arbitre, en cas de chevauchement litigieux de zones, et la valeur inférieure de la flèche sera attribuée.

6 - Cas particuliers

- si le fût d'une flèche touche deux couleurs, ou le cordon de séparation des zones de score, elle obtient la valeur la plus élevée des zones concernées
- lorsqu'une flèche atteint la cible et rebondit, elle doit être comptée en fonction de son point d'impact en cible, à condition que tous les impacts précédents aient été cochés et qu'un impact ou un repère d'impact sans pointage puisse être identifié
- lorsqu'une flèche atteint la cible et la traverse de part en part, elle doit être comptée en fonction de son point d'impact en cible à condition que tous les impacts antérieurs aient été convenablement cochés et qu'un impact sans pointage puisse être identifié
- lorsqu'une flèche atteint l'encoche d'une autre flèche et y reste encastrée, elle doit être comptée à la valeur de la flèche atteinte
- lorsqu'une flèche atteint une autre flèche et rebondit ensuite de la cible, elle doit être comptée à la valeur de la flèche heurtée, à condition que la flèche endommagée puisse être identifiée
- lorsqu'une flèche atteint une autre flèche et se plante ensuite en cible après avoir été déviée, elle doit être comptée suivant sa position en cible
- lorsqu'une flèche atteint un autre blason que celui du compétiteur, elle ne doit pas être comptée
- Si plus de 3 flèches appartenant au même archer se trouvent dans la cible ou sur le sol dans les couloirs de tir, seules les 3 flèches ayant les valeurs les plus basses sont comptabilisées.



Rencontre interdépartementale DE TIR à l'ARC SPORT ADAPTE



Article 3 : L'arbitrage

A. L'arbitre

- En attendant la mise en place d'un corps arbitral FFSA, les arbitres de la FFTA seront sollicités pour officier les rencontres officielles du calendrier fédéral Sport Adapté. Ils recevront une formation FFSA.
- La fonction d'arbitre est indispensable par la garantie qu'elle apporte au sérieux des compétitions.
- Le règlement applicable est celui de la FFSA. L'organisateur devra mettre à disposition ce règlement aux arbitres FFTA au moins une semaine avant la compétition.
- Pour les archers du Sport Adapté, la compétition est souvent crispante. Les arbitres seront des « guides » pour que la rencontre puisse se dérouler dans de bonnes conditions.
- Il doit y avoir une justice absolue sans compromettre les règlements.
- Lors d'un championnat de France, il faut un arbitre pour 7 cibles.
- L'arbitre effectue toutes les vérifications nécessaires (terrain, distances, blasons, feuilles de marques...) au bon déroulement du concours.
- L'arbitre contrôle l'affectation des cibles.
- L'arbitre dirige l'échauffement en concertation avec le directeur des tirs.
- L'arbitre contrôle la tenue vestimentaire des archers, le port correct du dossard.
- L'arbitre contrôle les équipements des archers.

B. Les marqueurs

Les compétiteurs de la FFSA ayant quelques difficultés pour remplir d'une manière autonome les fiches de marques, l'organisateur devra prévoir des marqueurs de la façon suivante minimum :

Une information sur le marquage des feuilles de marque pour les bénévoles sera faite par la CSN (les responsables des greffes) le samedi matin 30 minutes avant le début de la compétition.

- Les marqueurs :
 - Pour la classe AB ils devront être 2 dont une personne connaissant les feuilles de marque et un bénévole
 - Pour les classes BC et CD au minimum une personne connaissant les feuilles de marque (Archer ou Bénévole)
- Les marqueurs sont placés sous l'autorité des arbitres.
- Les marqueurs cochent l'impact après chaque volée.
- Les marqueurs portent la valeur des flèches en ordre décroissant sur la feuille de marque. S'il y a litige sur un point l'arbitre est appelé, il est le seul habilité à définir la valeur de cette flèche.
- Lors d'un championnat de France, les entraîneurs des archers ne peuvent pas être marqueurs.

C. Le directeur des tirs

- Le directeur des tirs (championnats de France) sera un membre de la CSN Tir à l'arc FFSA, de préférence arbitre assistant ou arbitre fédéral FFTA.
- Il veille au respect des règles de sécurité sur le terrain de compétition.
- Il gère les différentes séquences de tir aux moyens des feux, du chronomètre, des horloges digitales, du klaxon ou du sifflet.
- Les arbitres s'entendent avec lui pour la procédure à adopter en ce qui concerne les incidents de tir, les défaillances d'équipement, les interruptions de tir.



Rencontre interdépartementale DE TIR à l'ARC SPORT ADAPTE



D. Points à contrôler

- Equerrage du terrain
- Distances de tir
- La sécurité derrière les cibles, à gauche, à droite.
- Vérifier les lignes d'attente, d'arc, de tir, des cibles.
- Vérifier les couloirs de cible ainsi que le numérotage des pas de tir.
- Vérifier la signalisation : feux, horloge digitale, panneaux rayés, rythme de tir.
- Vérifier le matériel de rechange : blasons, agrafeuses, stramits, renforts de stramits.
- Vérifier l'éclairage, tables, chaises, repose arcs, tableaux de marquages de résultats, sonorisation, toilettes, poubelles.

E. Réclamation, appels et litiges

1 - La commission technique

Elle est composée de l'arbitre responsable de la compétition qui sera le président de la commission, assisté de deux autres arbitres. La fonction de cette commission est de veiller au bon déroulement des épreuves, à la bonne application des règlements FFSA Tir à l'Arc.

2 - Le jury d'appel

- Le jury d'appel est composé de 3 membres :
- Le membre de la commission désigné pour la rencontre
- L'arbitre responsable de la manifestation
- Le représentant du Président de la FFSA.

Les décisions du jury d'appel sont définitives et sans appel possible.

Le jury d'appel ne peut jamais se prononcer sur la valeur d'une flèche. Cette décision est du seul ressort de l'arbitre.

3 - Réclamation sur les feuilles de marque

Aucune réclamation ne pourra être faite sur la contestation des points sur la feuille de marque après la remise au greffe. Si les responsables de la commission constatent une erreur flagrante ils contacteront l'encadrement des archers concernés.

4 - Réclamation

Les réclamations doivent être formulées par écrit et doivent comporter :

- Nom et Prénom du demandeur, fonction et numéro de licence FFSA
- N° de dossard de l'archer concerné
- Date et heure du dépôt de la réclamation
- Exposé de la réclamation
- Signature du demandeur

F. Abandon

Il y a abandon lorsqu'il n'y a plus de reprise de tir. D'une manière générale l'archer est considéré comme ayant participé à la compétition. L'archer est classé avec le score acquis au moment de l'abandon (sauf lors des compétitions avec finales).

L'archer qui a abandonné, a droit à toutes les récompenses prévues par l'organisateur, en fonction de sa place ou de son score réalisé au moment de l'abandon.



Rencontre interdépartementale DE TIR à l'ARC SPORT ADAPTE



G. Envoi des résultats

Les résultats des championnats départementaux, zones et régionaux et de toute rencontre qualificative officielle inscrite au calendrier, doivent parvenir par moyen informatique à la CSN tir à l'arc dès la fin de la compétition (ou au plus tard dans les 5 jours) pour la mise à jour de la Ranking Nationale à : celinedonval81@orange.fr

L'envoi des résultats le lendemain de la rencontre est recommandé.

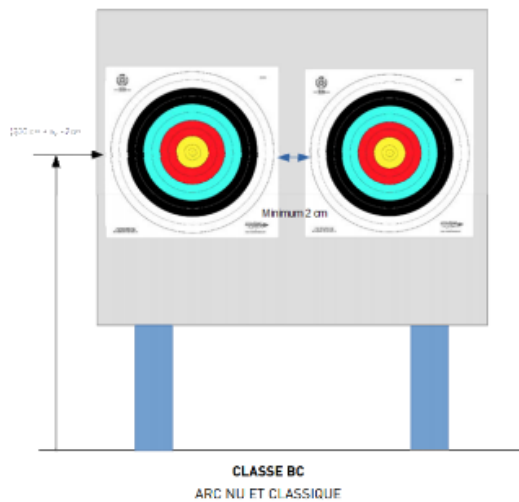
Les résultats des championnats de France doivent parvenir à la FFSA et la CSN tir à l'arc dès la fin de la compétition également par transmission informatique.

H. Photos

Concernant les photographes de clubs, les photos seront autorisées uniquement lors de la cérémonie de clôture.

Disposition des blasons sur les cibles

B. Disposition blason 60 - 10 zones



E. Disposition blason 40 - 10 zones

